



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR  
THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**Cinquième session du Comité de l'administration et des finances (CAF)**

**FAO HQ, Rome, Italy, 19-24 May 2014**

**Rapport de la quatrième session du Comité de l'administration et des  
finances (CAF)  
Split (Croatie), 13 mai 2013**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. Le Comité de l'administration et des finances (CAF) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a tenu sa quatrième session à Split (Croatie), le 13 mai 2013. Étaient présents à la session les délégués de 21 membres de la CGPM ainsi que des observateurs de pays non membres (la Fédération de Russie) et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
2. La session a été ouverte par M. Aleksandar Joksimovic, premier Vice-Président du CAF, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement croate d'avoir accueilli la session et de l'avoir remarquablement organisée.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION**

3. Le Vice-Président a évoqué la déclaration des compétences et droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres, qui figure dans le document CAF:IV/2013/Inf.4.
4. L'ordre du jour qui figure à l'annexe A, a été adopté avec quelques légères modifications.

#### **RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

5. M. Abdellah Srour, Secrétaire exécutif de la CGPM, a présenté le «Rapport du Secrétariat sur les questions administratives et financières» (CAF:IV/2013/2), qui résume la situation administrative et financière. Après avoir souligné les incidences de l'approche axée sur les résultats adoptée par le Secrétariat de la CGPM et le rôle fondamental qu'elle joue dans le cadre du processus lancé par la FAO concernant les organes établis en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, M. Abdellah Srour a traité notamment de sujets tels que le siège de la CGPM, le personnel, le matériel et l'infrastructure, les activités du Groupe spécial pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la CGPM, les actions concernant la mer Noire, les activités de coopération, les visites de haut niveau et les réunions de coordination, les réunions, les publications, la coopération avec les partenaires, la situation du paiement des contributions des membres au budget autonome et des

dépenses effectuées en 2012, y compris celles financées par des ressources extrabudgétaires.

## **QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

### **Recommandations adoptées en vertu de l'Article V de l'Accord portant création de la CGPM**

6. Le Comité a été informé que le Secrétariat avait transmis officiellement aux membres et aux observateurs le texte des recommandations adoptées par la Commission à sa trente-sixième session (Maroc, mai 2012). À l'issue d'un «délai de grâce», les décisions pertinentes ont pris effet le 6 octobre 2012.

### **Actions spécifiques de la CGPM en mer Noire**

7. Le Secrétaire exécutif a informé le Comité des résultats les plus importants des activités menées en mer Noire, et mis l'accent notamment sur la nomination de points focaux pour chacun des États riverains, la création d'une base de données en ligne régionale d'experts et d'institutions de la mer Noire, l'organisation de deux ateliers, l'un sur le suivi, le contrôle et la surveillance, et l'autre sur la collecte de données. Il a souligné en particulier le vif intérêt manifesté par les pays membres et non membres pour les activités de la CGPM et le renforcement de la coopération avec la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie.

### **Activités et fonctionnement du Secrétariat**

8. Le Comité a été informé que, dans le cadre de ses activités intersessions, le Secrétariat avait organisé et coordonné 22 réunions approuvées par la Commission, dont 9 réunions d'organes subsidiaires et la session annuelle du Comité scientifique consultatif (CSC), 4 réunions d'organes subsidiaires et la huitième session du Comité de l'aquaculture (CAQ), y compris la session du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM). De plus, la CGPM a organisé les 3 réunions du Bureau de la CGPM, du Bureau du Comité d'application et du Groupe de travail sur la mer Noire, ainsi que 4 ateliers sous-régionaux durant la première phase d'activités de son Programme-cadre. Le Secrétariat a élaboré 35 documents techniques et administratifs.

9. Le Comité a été informé que le spécialiste des ressources halieutiques (classe P-4), M. Miguel Bernal (de nationalité espagnole), a été recruté en juillet 2012 et que le poste de rédacteur/traducteur scientifique (P-2) est occupé par Mme Dominique Bourdenet (de nationalité française) depuis octobre 2012. De plus, le poste d'assistant administratif G-5, occupé par Mme Claudia Escutia, a été reclassé en poste d'assistant de programme G-6, ce qui correspond mieux aux responsabilités et caractéristiques attachées à ce poste. La sélection du spécialiste des pêches chargé des questions institutionnelles et juridiques (P-3), de l'auxiliaire de bureau (G-3) et de l'agent de sécurité (G-2) est en cours. Les tâches liées à la sécurité ont été assurées par une équipe provisoire composée de quatre retraités de la FAO travaillant par roulement. Un auxiliaire de bureau temporaire (G-3) a été recruté pour une durée de six mois afin de remplacer l'employée de bureau de la CGPM en congé de maternité, et les tâches de sécurité ont été effectuées par des consultants. Un stagiaire et plusieurs consultants ont contribué à assurer les activités en 2012-2013.

### **Technologies de l'information et systèmes d'information**

10. Le Comité a été informé qu'une infrastructure informatique permanente basée sur le «cloud» avait été mise en place en vue de: i) fournir des outils interactifs adaptés pour les activités intersessions, les organes subsidiaires et le Programme-cadre; ii) créer une solution intégrée permettant aux parties intéressées de communiquer et d'entreposer des données communes; iii) renforcer l'efficacité du Secrétariat et améliorer le rapport coût-efficacité.

### **Siège de la CGPM**

11. Il a été rappelé au Comité que le siège du Secrétariat de la CGPM était financé par les contributions de la FAO (46 000 EUR par an) et de l'Italie (100 000 EUR par an). L'infrastructure et le matériel de sécurité ont été installés et du matériel informatique a été acheté.

### **État d'avancement de la ratification des amendements apportés à l'Accord portant création de la CGPM**

12. Le Comité a été informé que l'état d'avancement de l'acceptation des amendements apportés en 1997 à l'Accord portant création de la CGPM était resté inchangé, à savoir que 21 membres ont déposé leurs instruments d'acceptation et que l'Égypte (qui a néanmoins versé sa contribution) et Israël ne l'ont pas encore fait. Une lettre de l'Ambassade de Syrie informant que la Syrie avait ratifié l'Accord a été reçue en septembre 2010.

## **QUESTIONS FINANCIÈRES**

### **Contributions des Membres au budget autonome**

13. Le Secrétariat a informé le Comité qu'une lettre d'appel de fonds avait été envoyée en juin 2012. En décembre 2012, la plupart des Membres avaient réglé leur contribution. Au total, dix-huit membres ont déposé leurs instruments d'acceptation et payé leurs contributions; le Liban, la Libye et Malte avaient déposé leurs instruments d'acceptation mais n'avaient pas réglé leurs contributions, tandis que la République arabe syrienne et Israël n'avaient ni déposé leur instrument d'acceptation ni versé leurs contributions.

14. Le délégué algérien a soulevé la question des contributions non versées, soulignant qu'il fallait s'assurer que tous les membres s'acquittent ponctuellement de leurs obligations, afin de permettre au Secrétariat de travailler de manière optimale. Il a été demandé aux délégations dont les contributions n'avaient pas été acquittées de préciser leur situation. Les délégués de Malte et de la Libye ont assuré au Comité que ces contributions seraient versées dans les meilleurs délais.

### **Situation financière pour 2012: budget autonome, arriérés de contributions et fonds fiduciaires**

15. Le Comité a été informé des principales dépenses engagées durant la période intersessions conformément aux priorités et au plan de travail adoptés.

16. Il a également été informé de la situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM (c'est-à-dire les contributions volontaires versées par les membres pour des activités spécifiques), qui ont été fournies par la FAO, l'Union européenne et l'Italie.

17. Le Comité a remercié le Secrétariat de sa présentation claire et détaillée des questions administratives et financières.

18. Le délégué de l'UE a fait état du volume croissant d'activités de la CGPM réalisées grâce aux ressources extrabudgétaires et souligné qu'il fallait fournir aux membres un tableau complet des ressources supplémentaires venant alimenter les activités intersessions convenues. Il a souligné que la transparence budgétaire était importante afin que les membres puissent prendre des décisions en connaissance de cause lorsqu'ils examinent le plan de travail. À cet égard, il a suggéré que le Secrétariat établisse un rapport supplémentaire portant exclusivement sur les ressources extrabudgétaires—susceptibles d'appuyer l'analyse du plan de travail et l'identification des priorités—à soumettre en concomitance avec le rapport habituel sur les questions administratives et financières.

19. Cette proposition a été vivement appuyée par le délégué français, qui a insisté sur le fait qu'il importait de savoir dans quel cadre administratif (budget autonome, fonds extrabudgétaires, Programme-cadre, autres) chaque activité intersessions avait été menée. Il a été rappelé à ce sujet que

les mesures prises en collaboration avec des projets régionaux de la FAO ne devaient pas être prises en compte.

### **Budget provisoire de la CGPM et contributions des membres pour 2013**

20. Le Secrétaire exécutif a présenté le budget de la CGPM et les contributions des membres pour 2013 (CAF:IV/2013/3).

21. Le budget proposé pour la période donnée prévoit que le recrutement du chargé des pêches, spécialiste des questions institutionnelles et juridiques (P-3), de l'auxiliaire de bureau (G-3) et de l'agent de sécurité (G-2) sera achevé d'ici novembre 2013, et que la promotion du poste d'analyste de système et de programme (G-5) au poste d'auxiliaire de TI (G-6) sera effective à compter de 2014.

22. Le montant total du budget autonome est estimé à 1 940 973 USD pour 2013 et à 2 056 017 USD pour 2014. Ces chiffres représentent une augmentation de 7,53 pour cent en 2013 par rapport à 2012, et une augmentation de 5,93 pour cent en 2014 par rapport au budget proposé pour l'exercice précédent.

23. Le budget proposé pour 2013 a été élaboré en supposant aussi que la FAO continuerait à contribuer financièrement aux activités du Secrétariat, à hauteur de 46 000,00 EUR par an, et à lui fournir une assistance technique, et que le Gouvernement italien continuerait à verser chaque année 100 000,00 EUR pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de la CGPM.

24. En ce qui concerne la volonté, exprimée de manière informelle par le Monténégro, de prendre en charge la contribution due par la Serbie avant son retrait de la Commission, d'un montant de 8 785,42 USD, le délégué monténégrin a assuré que cette question serait débattue de manière bilatérale au niveau ministériel et que la décision finale serait communiquée dans les meilleurs délais à la Commission pour examen.

25. Le délégué algérien a appuyé la proposition du Secrétaire exécutif concernant la prise en charge des vice-présidents de commission et a proposé d'examiner la possibilité qu'ils soient pris en charge par leurs pays respectifs.

26. La délégation de l'UE a salué le caractère détaillé de la présentation du Secrétariat, qui permettait d'examiner de manière rationnelle les efforts que ce dernier avait déployés pour obtenir tous les résultats attendus, améliorer son efficacité et optimiser les dépenses. À cet égard, la délégation a suggéré d'accorder davantage de temps aux membres pour analyser les chiffres, à la lumière notamment des débats qui auraient lieu pendant la semaine.

27. Le Comité est convenu de prendre une décision finale sur la dotation en personnel, l'adoption du budget et les priorités dans le courant de la semaine, après l'examen du plan de travail pour 2013.

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

28. Considérant l'importance du mandat du CAF, le délégué tunisien a évoqué la possibilité de tenir une réunion du Bureau du CAF durant la période intersessions afin d'assurer la coordination nécessaire avec les autres comités et la préparation des questions financières. Dans les débats qui ont suivi, il a été toutefois suggéré de procéder à ces travaux préparatoires par voie électronique (téléconférence ou autre) plutôt que d'alourdir considérablement les dépenses existantes par l'organisation d'une autre réunion.

### **ÉLECTION DU BUREAU DU CAF**

29. Le Secrétaire exécutif a rappelé les règles applicables à l'élection des organes subsidiaires de la Commission. Plusieurs délégations se sont montrées favorables à la réélection du Bureau actuel, compte tenu des défis posés par la modernisation en cours de la Commission et à laquelle il était important que les personnes déjà responsables continuent de participer.

30. Du fait de l'absence de M. Mohamed Najih, le CAF a élu à l'unanimité Mme Mimoza Cobani (Albanie) en qualité de seconde Vice-Présidente du Comité.

### **AUTRES QUESTIONS**

31. En ce qui concerne le paragraphe 1 de l'Article II de l'Accord de la CGPM et en particulier le paragraphe 2 de l'Article III du Règlement intérieur de la CGPM qui dispose que «À chaque session, le Secrétaire reçoit les pouvoirs des délégations, des États ayant le statut d'observateur et des organisations internationales participant comme observateurs. Ces pouvoirs doivent être conformes au modèle indiqué par le Secrétariat», le Secrétaire exécutif a présenté un modèle pour examen par la Commission.

32. Les délégués français et algérien ont soutenu la proposition, rappelant que cette pratique était déjà en vigueur dans d'autres organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et qu'elle renforcerait le rôle et le mandat des représentants nationaux aux sessions.

33. Le modèle a été adopté avec les modifications proposées par les délégations. Il a été décidé que le Secrétariat enverrait le modèle aux Membres en temps voulu avant chaque session.

### **DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME SESSION**

34. Les délégués égyptien et tunisien ont estimé que le Comité devait se réunir pendant (et non avant) la session annuelle de la Commission, bien qu'ils aient tous deux indiqué qu'il devait se réunir plus tard dans la semaine afin de traiter d'abord la question des priorités et des activités à entreprendre et d'examiner ensuite les incidences budgétaires qui en découlent.

35. Il a été décidé que la date et le lieu de la sixième session seraient convenus par la Commission à sa trente-septième session.

### **ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION**

36. Le présent rapport a été adopté le 16 mai 2013.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Conclusions du Groupe spécial pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la CGPM sur les questions administratives et financières
4. Rapports du Secrétariat sur les questions administratives et financières
  - Activités et fonctionnement du secrétariat, y compris les questions de dotation en effectifs
  - État d'avancement de la ratification des amendements à l'Accord portant création de la CGPM
  - Situation en ce qui concerne les contributions des membres au budget autonome
  - Situation financière pour 2012: budget autonome, arriérés de contributions et fonds fiduciaires
5. Budget provisoire de la CGPM et contributions des membres pour 2013
6. Programme de travail du Comité de l'administration et des finances
7. Élection du Bureau du CAF
8. Autres questions
  - Proposition en vue de l'établissement d'un modèle d'accréditation pour les réunions statutaires de la CGPM
9. Date et lieu de la cinquième session
10. Adoption du rapport et clôture de la session